

RESTRICTED

LDC/M/89

20 janvier 1971

Distribution spéciale

# ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

---

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU GROUPE NON OFFICIEL DE PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT TENUE LE 10 DECEMBRE 1970

établi par le secrétariat

1. Le Groupe non officiel de pays en voie de développement du GATT s'est réuni le 10 décembre 1970 sous la présidence de S.E. M. C.H. Archibald, ambassadeur de la Trinité-et-Tobago. A cette réunion ont assisté des représentants des pays suivants: Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Corée, Côte-d'Ivoire, Gabon, Ghana, Grèce, Inde, Israël, Pérou, République arabe unie, République de Malte, République démocratique du Congo (Kinshasa), Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay et Yougoslavie.
2. Le Président a suggéré que le Groupe pourrait peut-être, avant la prochaine réunion du Comité du commerce et du développement prévue pour les 14 et 15 décembre, procéder à un échange de vues sur un certain nombre de points tels que la mise en oeuvre des conclusions de la vingt-sixième session, l'application des dispositions de la Partie IV eu égard en particulier à la situation du commerce mondial, et la date de la prochaine session des PARTIES CONTRACTANTES. L'ordre du jour provisoire de la session du Comité a été distribué sous la cote COM.TD/W/132. Il est préoccupant de constater que, bien que divers organes du GATT aient reconnu qu'un certain nombre de problèmes commerciaux des pays en voie de développement devaient être examinés en priorité, pratiquement aucun progrès n'a été réalisé dans la voie de la solution de ces problèmes. Il semble que le GATT marque actuellement le pas en raison de certains éléments nouveaux qui sont apparus dans la politique commerciale de quelques-uns des principaux pays développés. Dans ces conditions, les pays en voie de développement auraient intérêt à insister pour que les pays développés accélèrent leur effort en vue de traiter ces problèmes.
3. Invité par le Président à prendre la parole, M. M.G. Mathur, Sous-Directeur général, a mentionné brièvement les principales questions que les rapports des groupes de travail du Comité du commerce des produits industriels ont retenues comme présentant de l'intérêt pour les pays en voie de développement. Au nombre de ces questions figurent notamment celles de la valeur en douane, des régimes de licence, du recours aux restrictions quantitatives, etc. Le Groupe de travail commun a identifié certains produits qui présentent de l'intérêt pour les pays en voie de développement et auxquels des restrictions sont appliquées; il a mentionné également dans certains cas les motifs invoqués pour l'application de ces restrictions. Pour ce qui est de l'étude tarifaire, une fois que la documentation de base a été préparée, le secrétariat a formulé certaines suggestions concernant l'analyse des données en vue de mettre l'accent sur les possibilités de nouveaux abaissements de droits. Un point

particulier sur lequel porte la proposition du secrétariat est l'échelonnement des droits appliqués aux produits qui présentent de l'intérêt pour les pays en voie de développement. Il a été suggéré que la documentation soit élargie de manière à permettre une étude analytique plus poussée des effets produits par les modifications des droits sur le courant des échanges. On s'attend que le Comité du commerce des produits industriels se prononce à sa prochaine réunion sur les modalités de la poursuite des travaux.

Trois conceptions fondamentales se dégagent du projet de rapport du Comité de l'agriculture: a) Il convient de poursuivre les recherches en vue de formuler des propositions qui permettraient de résoudre les problèmes de base, y compris le soutien de l'agriculture, l'application de mesures de protection et les subventions à l'exportation dans le commerce des produits agricoles; b) le Comité de l'agriculture devrait s'efforcer de déterminer comment pourrait être améliorée l'application des politiques existantes en matière de commerce des produits agricoles; c) il conviendrait de s'efforcer de trouver des solutions spécifiques à des cas limités et bien définis, moyennant des procédures de consultations appropriées.

Le Groupe de travail des ajustements fiscaux à la frontière a pris acte de l'intérêt que les pays en voie de développement portent à la suppression ou à la diminution des ajustements fiscaux sur les produits principalement originaires de ces pays. Il a également noté qu'aucune de ses conclusions au sujet de nouvelles dispositions à retenir dans le cadre du GATT en ce qui concerne les problèmes d'ajustements fiscaux ne préjudicierait les travaux du Groupe spécial du commerce des produits tropicaux.

Le Groupe spécial du commerce des produits tropicaux a suggéré d'examiner la possibilité de supprimer les droits d'accise sélectifs sur les produits tropicaux et, dans le cas d'ajustements fiscaux différentiels pour les produits exportés par des pays en voie de développement, celle d'un ajustement en baisse de ces taux différentiels.

4. Des membres du groupe se sont déclarés déçus de la lenteur avec laquelle les travaux progressent dans divers organes du GATT, notamment en ce qui concerne les problèmes des pays en voie de développement. L'un des membres du groupe a relevé que le Groupe des restrictions résiduelles avait examiné vingt et un produits retenus pour être examinés en priorité mais que, dans l'ensemble, ce travail avait donné des résultats très limités. Il a proposé que ce Groupe reçoive un nouveau mandat qui lui permette de s'occuper également des produits identifiés par le Groupe de travail commun comme susceptibles de se prêter à une action positive. Le Groupe pourrait inclure au nombre de ses recommandations futures un calendrier pour l'assouplissement des restrictions.

5. Plusieurs membres du groupe se sont sérieusement émus du fait que les pays développés n'aient pas été en mesure de mettre en oeuvre les décisions de la vingt-sixième session, ainsi que de certains faits qui ont récemment marqué la politique commerciale de quelques-uns de ces pays. Certains membres ont proposé que le secrétariat effectue une étude analytique de ces faits, en vue de déterminer leur incidence sur le commerce des pays en voie de développement.

6. Plusieurs intervenants ont suggéré la création d'un groupe de contact qui comprendrait le Président des PARTIES CONTRACTANTES, le Président du Conseil et le Président du Comité du commerce et du développement et qui serait chargé de présenter au Comité et aux PARTIES CONTRACTANTES, pour examen, des propositions concernant les mesures concrètes qui pourraient être prises pour traiter les problèmes commerciaux des pays en voie de développement.
7. En ce qui concerne la date de la prochaine session des PARTIES CONTRACTANTES, certains membres ont estimé qu'elle devrait s'inscrire dans le calendrier normal de ces sessions, tandis que d'autres ont fait valoir que tous les éléments qui pourraient justifier l'organisation prochaine d'une session des PARTIES CONTRACTANTES n'étaient pas réunis.
8. En conclusion, le Président a déclaré que les pays en voie de développement devraient insister, à la réunion du Comité du commerce et du développement, pour que des mesures soient prises rapidement en ce qui concerne leurs problèmes commerciaux, et qu'ils devraient à cet effet chercher à obtenir la création d'un petit groupe de niveau élevé qui serait chargé de formuler des propositions. Le secrétariat devrait être invité à prêter son concours en fournissant une documentation relative aux problèmes qui ont été évoqués.